

LA VOIX DE BASTIAT

Anciennement *Lumières Landaises*.
Bulletin du Cercle Frédéric Bastiat (www.bastiat.net)

N° 6. 4^e trimestre 2021 (2)

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146, rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au Cercle
au bas de la page 7)
ISSN : 2742-4561

« L'isolement est quelque chose de pire que ce qu'il y a de pire dans l'État social, j'avais raison de dire qu'il met nos besoins, à ne parler que des plus impérieux, tout à fait au-dessus de nos facultés. (...) Comment l'Échange, renversant cet ordre à notre profit, place-t-il nos facultés au-dessus de nos besoins ? (...) Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénûment et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe ? (...) L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière ; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société. »
Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, l'Échange* (1850).

Éditorial :

Dérive totalitaire.

La France fonce sur *La route de la servitude*¹ avec délectation. Comme dans un train ou un avion, où les passagers ne sont pas conscients de la vitesse, les Français, dans leur majorité, ne s'en rendent pas compte. Au prétexte de la COVID les atteintes aux libertés de la part du gouvernements se multiplient et s'aggravent, pass vaccinal obligatoire, y compris pour aller travailler etc...²

Lisons Bastiat : « Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir³. Mais l'action gouvernementale se généralise par la contrainte. (...) Elle procède en vertu d'une loi, et il faut que tout le monde se soumette, car loi implique sanction. (...) Le gouvernement n'agit que par l'intervention de la force, donc son action n'est légitime que là où l'intervention de la force est elle-même légitime. (...) Or, quand la force intervient légitimement, ce n'est pas pour sacrifier la liberté, mais pour la faire respecter. »⁴ La Loi est pervertie. « On conçoit comment, au lieu d'être un frein à

l'injustice, elle devient un instrument et le plus invincible instrument d'injustice. On conçoit que, selon la puissance du législateur, elle détruit, à son profit, et à divers degrés, chez le reste des hommes, la Personnalité par l'esclavage, la Liberté par l'oppression, la Propriété par la spoliation. »⁵

La campagne électorale pour les présidentielles 2022 bat son plein. Les candidats se chamaillent pour convaincre les électeurs qu'ils pourront résoudre les multiples difficultés auxquelles la France est confrontée. Mais, si aucun ne met fin à la dérive totalitaire et ne rétablit en priorité les libertés, ils ne seront que des « cuivres qui résonnent »⁶. Et la chute continuera.. « *Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.* »⁷

Bonne et heureuse année 2022 !

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Comprendre le non-enjeu du climat⁸

Par Max Falque

Je n'ai aucune connaissance scientifique, mais l'organisation au titre de l'ICREI de la 7^e Conférence Internationale Droits de propriété, Économie et Environnement sur le thème « Changement Climatique et Pollution de l'air⁹ » à Aix-en-Provence en juin 2008 m'avait conduit à lire des milliers de pages sur l'histoire du climat de la planète et notamment le maître ouvrage d'Emmanuel Le Roy Ladurie « *Histoire humaine et comparée du climat*¹⁰ ».

De toute évidence l'espèce humaine a connu des variations de température considérables dont certaines brutales, notre climat actuel, qui succède depuis le milieu du XIX^e siècle au « Petit âge glaciaire » qui apparaît au milieu du XIV^e siècle, n'étant qu'une parenthèse agréable, mais en aucun cas une donnée immuable que l'on peut maîtriser.

L'intervention de Paul Reiter, entomologiste à l'Institut Pasteur et membre du GIEC, dénonçant ses démêlés avec cette organisation qui s'efforçait de falsifier ses rapports m'ont conduit à réviser ma vision du changement climatique¹¹ prônant l'adaptation plutôt que l'atténuation (mitigation) pour faire face à une modeste augmentation de la température, largement indépendante des émissions de CO₂ : gaz innocent, mais responsable de l'extraordinaire expansion du couvert végétal¹².

L'idée que les activités humaines soient responsables des dérèglements climatiques est ancienne : « *Il y a deux ou trois siècles déjà, théologiens et naturalistes redoutaient que l'homme par ses innombrables péchés fasse de la terre un enfer*¹³ ».

Les manipulations de l'opinion pour lutter contre un danger imaginaire et d'ailleurs hors de portée de l'action des hommes,

¹ <https://1000idcg.com/route-servitude-hayek/>

² <https://www.europe1.fr/sante/covid-1a-3e-dose-obligatoire-pour-les-soignants-et-les-pompiers-a-partir-du-30-janvier-4083298>

³ Profession de foi électorale de 1846

⁴ *Services privés, service public* (1850)

⁵ *La Loi* (1850).

⁶ <https://www.aelf.org/bible/1co/13>

⁷ *La Loi* (1850)

⁸ Ce texte développe l'exposé présenté à la Conférence organisée par Institut Libéral 29 avril 2019 à l'Université de Genève qui s'est penché sur l'idéologie du réchauffisme. Sont intervenus Pierre Bessard, Jean-Pierre Chamoux et Max Falque.

Max Falque, max.falque84@gmail.com ; www.icrei.fr ;

Révision Professeur J. Tournon, ScPo Grenoble

⁹ Falque/Lamotte, eds, Bruylant, 2010, 406 p.

¹⁰ Fayard, 2004, 740 p.

¹¹ Je publiais dès novembre 2008 un article dans *Les Echos* « Réchauffement climatique ou échauffement des esprits ? » dont le contenu demeure hélas actuel.

¹² « L'accroissement de la végétation représente, si on la mettait à plat, l'équivalent d'un continent vert de deux fois la taille des États-Unis (18 millions de km²). Aujourd'hui, les plantes couvrent près d'un tiers (32 %) de la superficie totale de la planète, occupant environ 85 % de toutes les terres libres de glace » (*Le Monde*, 27 avril 2016)

¹³ J. Lanshester "Nature's Mutiny: How the Little Ice Age of the Long Seventeenth Century Transformed the West and Shaped the Present". 2020, 352 p

doivent être dénoncées et combattues tant il est vrai que les milliards d'€ ou \$ consacrés à combattre, tel Don Quichotte les moulins à vent, ne seront pas disponibles pour d'autres causes réelles et urgentes pour le bien être de l'humanité et notamment des plus pauvres.

Il convient maintenant de poursuivre le débat sur cinq thèmes :

- 1 Scientifique, tant il est vrai que l'on peut se demander si l'on n'a pas affaire à une nouvelle escroquerie analogue à celle diffusée par Lyssenko,
- 2 Idéologique, le climat étant le faux nez des orphelins du socialisme qui n'ont pas renoncé à changer la société libérale, fusse au prix de la décroissance, de la pauvreté, de la contrainte et, in fine, de la dictature,
- 3 Médiatique, il n'est pas de jour où, notamment en France, les medias expliquent que le réchauffement anthropique de la planète est responsable de tous les maux de la planète et conduit l'humanité à sa perte,
- 4 Juridique, puissance publique et spécialistes du droit public trouvent un nouveau champ d'action pour justifier de nouvelles réglementations liberticides et même pour imaginer des tribunaux pour juger les climato-sceptiques,
- 5 Politique, tant il est vrai que les gouvernements promettent aux électeurs de régler un problème insoluble afin de détourner leur attention des vraies questions environnementales et sociales.

Débat scientifique

Le réchauffement climatique est une réalité, mais il s'avère modéré (moins de 1,5° Celsius en un siècle) et s'inscrit dans la longue histoire du climat de la planète. Les prévisions modélisées concernant l'augmentation des températures depuis une cinquantaine d'années ne se sont pas avérées conformes à la réalité observée.

- Ce phénomène n'est en aucun cas catastrophique ; bien au contraire il est même considéré comme bénéfique ;
- L'augmentation de la teneur en CO₂ a permis depuis un siècle un accroissement remarquable des superficies forestières de la planète ;
- le CO₂ n'est en aucun cas un polluant ou un gaz toxique ;
- ce gaz à effet de serre n'a eu que peu d'incidence sur le réchauffement au cours de l'histoire de la terre car les teneurs en CO₂ n'ont pas été corrélées avec les modifications de température. Bien au contraire, c'est l'augmentation des températures qui a précédé l'accroissement de la teneur en CO₂ ;
- les mêmes climatologues qui avaient annoncé un refroidissement à la fin des années 60 prédisent aujourd'hui un réchauffement catastrophique¹⁴ ;
- Le prétendu consensus scientifique n'est en aucun cas une preuve¹⁵ ;
- Bjorn Lomborg place le réchauffement climatique au dernier rang des urgences environnementales¹⁶ d'autant plus que ce phénomène diminue la mortalité. Il rejoint ainsi la constatation

d'Emmanuel Leroy Ladurie, à savoir que les périodes froides sont synonymes de pauvreté et de famine ;

- Le climat actuel tempéré ne serait donc qu'une parenthèse dans l'histoire du climat et, de tout temps, les hommes ont été confrontés à de spectaculaires alternances, parfois soudaines, du climat. Ainsi la grotte Cosquer¹⁷ dans les calanques de Marseille découverte à 50 m sous le niveau actuel de la mer témoigne des variations considérables qui rendent ridicule notre panique face à la montée des océans de quelques millimètres par an.

Nos ancêtres les Gaulois craignaient que le ciel leur tombe sur la tête et nous avons cru, il y a quelques années, à la mort des forêts, aux pluies acides, à la disparition de la couche d'ozone¹⁸ ...

Soyons vigilants mais pas candides : la science n'a pas à suivre les injonctions politiques et médiatiques.

Débat idéologique

Le socialisme a survécu à ses échecs et il est encore présent. Dans un pays comme la France il rejoint l'étatisme, la bureaucratie et imprègne l'enseignement. L'idéologie du réchauffement trouve ainsi un terrain favorable pour prospérer.

Pourtant si la mise en œuvre des idées socialistes échoue invariablement, elles restent populaires. Le capitalisme conduit à la prospérité et au progrès... mais bien peu de gens éprouvent de la sympathie à son égard !

La formidable propagande pour le réchauffisme n'est que le sous-produit d'une culture socialiste qui refuse de disparaître et de s'adapter à la nouvelle situation et à la réalité. Nouvelle religion, elle ouvre aussi la voie à une nouvelle idéologie, par exemple une théorie particulièrement pessimiste récemment apparue sous le nom de « collapsologie¹⁹ » selon laquelle notre civilisation est en voie d'effondrement. Le grand « collapse » (en français effondrement) a remplacé le grand soir ! Ce qu'il y a de particulièrement extrême dans cette théorie est que ce « collapse » serait le seul remède, un passage obligé pour reconstruire mieux qu'avant : ses partisans disent même qu'il ne faut surtout pas essayer d'améliorer quoi que ce soit car ce serait prolonger le mal ! Cette théorie qui était restée un peu confinée pour les initiés sur Internet a maintenant droit de cité et est présentée par les medias²⁰.

Ses apôtres et ses inquisiteurs parcourent le monde et les mesures proposées et exigées sont d'une rigueur extrême : réduire drastiquement la consommation d'énergie, donc freiner ou stopper tout développement, pourtant si nécessaire et urgent dans les pays pauvres. Rien ne doit s'opposer à ses injonctions, rien n'a plus de valeur et d'urgence que la stabilisation du climat : c'est absurde, futile et impossible. Apprenant à vivre avec leurs contradictions, ces missionnaires d'une nouvelle religion parcourent le monde et communiquent en utilisant les toutes dernières technologies pourtant polluantes à leurs yeux. Ils s'achètent (et surtout font acheter !) des indulgences sous forme de certificat carbone ou taxe de compensation. On a tous les droits (y compris celui d'escroquer !) quand on a raison et qu'il s'agit de « sauver la planète » !

Rappelons à ce sujet l'affaire Lyssenko : le célèbre promoteur de la non-science biologique s'efforça de démontrer dans les années

¹⁴ In a narrative, Crichton (2004) put it this way: "Just think how far we have come!" Henley said. "Back in the 1970s, all the climate scientists believed an ice age was coming. They thought the world was getting colder. But once the notion of global warming was raised, they immediately recognized the advantages. Global warming creates a crisis, a call to action. A crisis needs to be studied, it needs to be funded..."

¹⁵ Cf. Clintel, 12/02/2020 « There is not climate emergency » more than 700 scientists worldwide among them 78 French

¹⁶ Max Falque « Le consensus de Copenhague. Une autre vision du développement durable selon Bjorn Lomborg », *Futuribles*, 2005

¹⁷ Habitée par nos ancêtres 27 000 ans, av. JC., au paléolithique glaciaire.

¹⁸ Le protocole de Montréal a probablement contribué à résoudre ces problèmes.

¹⁹ « Cette science du désastre fait recette. Elle n'a qu'un seul effet, démobiliser : à quoi bon agir si tout est foutu ?...L'ère des désastrologues, comme les appelait déjà Rabelais, ne peut qu'engendrer un vaste retour en arrière » S. Brunel, 2019. Affirmation déjà avancée par le Club de Rome en 1970 « La terre est un cancer, et ce cancer c'est l'homme »

²⁰ On notera aussi que le féminisme militant épouse désormais la « causalité climatic ». L'écoféminisme rejoint ainsi la lutte contre l'ennemi commun le « capitalisme patriarcal »

1930 que le communisme soviétique était capable de supplanter la science capitaliste. Comme pour le réchauffisme, les opposants étaient victimes de l'opprobre et des attaques personnelles, voire de poursuites judiciaires. Certes il s'agissait de la Russie soviétique, mais même en France la peine de mort avait été souhaitée par certains membres de l'Académie des Sciences pour le plus célèbre opposant à la thèse réchauffiste, Claude Allègre²¹, scientifique reconnu au niveau international et ancien ministre socialiste de la recherche. Bien entendu, cette demande ridicule mais symbolique de condamnation est restée sans effet, mais elle a été renouvelée par une ancienne ministre de l'environnement, qui proposa naguère d'instituer un tribunal international pour condamner les rebelles à la nouvelle religion séculière²².

Pour une critique radicale nous citerons Michel de Rougemont²³, philosophe et scientifique suisse, qui affirme que le bombardement idéologique constant sur le thème « il faut sauver la terre de son climat » (ou l'inverse !) est malfaisant. En tout cas, des chancelleries aux amphithéâtres universitaires et aux cours d'écoles, la « *causa climatica* » constitue un sommet de propagande jamais atteint dans l'histoire, sinon par les Etats totalitaires. « *Il s'agit d'une proposition criminelle que d'imposer par tous les moyens de la propagande le rationnement et la contrainte.* » Des scénarios irréalistes et catastrophiques expliquent que l'Apocalypse est pour demain et Michel de Rougemont s'interroge sur à qui profite le crime²⁴ ? Certainement pas à la Nature qui évolue inexorablement à son rythme²⁵ sans se préoccuper des hommes ni aux populations pauvres mais surtout à tous ceux avides de pouvoir : idéologues toujours partisans de l'extrémisme, même si l'histoire les contredit... Et dans ce cas il convient de changer l'histoire ! Rougemont mentionne aussi les milliers de chercheurs mobilisés par les Etats et les Nations Unies qui naturellement sont attachés à conserver leurs postes et leurs prébendes moyennant une légère ou importante dérive par rapport à la réalité et à la doxa du moment.

Il est bien entendu difficile de modifier l'idéologie : cela prend du temps, de la conviction, de l'énergie et des ressources intellectuelles et matérielles... difficiles à mobiliser.

Rougemont remarque que toute cette agitation n'est qu'une nouvelle manifestation de l'hubris humain, cet orgueil de l'homme qui veut être Dieu, une volonté de puissance que le marxisme avait exprimée et dont l'écologie étatique est une résurgence. Pire encore, à moins que cela ne revienne au même, ces écolos de l'extrême n'adorent peut-être la planète que pour éviter d'aimer leur prochain. Jean-Jacques Rousseau notait que certains philosophes aiment les tartares pour être dispensés d'aimer leurs voisins !

Guillaume Sainteny²⁶ fait justement remarquer que « *si des milliers d'études scientifiques ont mis en évidence un phénomène de changement climatique, cette question a pris, depuis les années 1990, une importance telle qu'elle en vient non seulement à dominer les politiques environnementales, mais aussi à les escamoter, voire à leur nuire. Or, si le changement climatique constitue incontestablement un enjeu environnemental majeur, il n'apparaît pas plus important que la pollution de l'air, la pollution de l'eau, l'érosion de la biodiversité, la dégradation des sols...²⁷* »

Le débat médiatique

Chacun sait qu'un train qui arrive à l'heure n'est pas une information, or les médias ont trouvé dans le réchauffisme une source inépuisable d'inspiration²⁸ d'autant plus que l'on peut décliner ce phénomène sans limite : il suffit d'affirmer que le réchauffement climatique est rendu responsable de la pauvreté, de l'émigration, des tempêtes, des inondations, du chaud et du froid, de la sécheresse, de l'injustice sociale, des épidémies, de la perte de biodiversité, de la guerre... Seuls les tremblements de terre et les éruptions volcaniques semblent encore échapper à cette malédiction à laquelle il convient d'urgence de mettre un terme²⁹.

Depuis Al Gore et son film « *Une vérité qui dérange* », de nombreuses productions larmoyantes connaissent un grand succès dont Yann Arthus Bertrand et Nicolas Hulot sont les grands organisateurs. Toutes ces manifestations médiatiques visent à faire peur, or la peur est un outil formidable pour quiconque veut imposer ses idées car elle paralyse toute réflexion. De toutes les passions elle est celle qui affaiblit le plus le jugement.

Comment les médias en sont-ils arrivés à ce degré de soumission à une idéologie mortifère ? Mais parce qu'eux aussi ont peur³⁰ et n'osent pas dévier de la Doxa officielle !

Ainsi Philippe Verdier, journaliste scientifique à la chaîne publique Antenne 2, avait publié un livre « *Climat investigation* » que les climatologues patentés ont mis au pilori car il mettait en doute non pas la réalité du réchauffement climatique mais seulement son rythme d'accroissement. À quelques semaines de la COP 21 de Paris (2015), il s'agissait de faire un exemple. Mission accomplie : viré et placardisé à jamais !³¹

On connaissait les lois qui définissent, poursuivent et répriment le négationnisme en matière d'histoire, loi appliquée (contrairement à tant d'autres) qui frappe d'interdit professionnel et d'exclusion sociale ceux qui les bravent ou les violent ? Philippe Verdier a étrenné à ses dépens un nouveau code social qui assimile au négationnisme l'examen critique de la politique climatique. L'espace du débat et du même coup celui de nos libertés ne cesse de rétrécir dans notre pays et l'on pourra bientôt

— montrent à quel point le journalisme, en France, se réduit à la course permanente contre les faits. L'attaque ad hominem est devenue la règle, dans ce milieu confiné où barbotent les pratiques d'antan, parmi lesquelles dominent l'entre-soi et la course aux subventions. Sur le fond, rien de neuf. Les journaux se complaisent dans l'apologie du charlatanisme : en matière d'OGM, d'homéopathie, de climat, de glyphosate, l'information délivrée au lectorat d'une presse en crise se veut alarmiste et détachée des recommandations de la science. Tout cela est financé par l'argent des Français. Et lorsqu'une, ou deux, ou trois voix osent s'élever contre le consensus médiatique, la bronca gronde... » Contrepoint 3/07/19

³¹ Deux mois avant la COP 21, Philippe Verdier osait publier une enquête édifiante sur le climat sans remettre en cause le réchauffement. Ses révélations insoutenables s'opposaient à l'emballage autour de la conférence climatique. À la parution de *Climat Investigation*, l'auteur interpellait courageusement le chef de l'État dans une lettre ouverte.

Une semaine plus tard, France 2 l'interdit d'antenne. Un mois après, il était licencié. Délit d'opinion ? Élimination politique ? La justice a donné raison à France Télévisions... et à Lafontaine « selon que vous serez puissant ou misérable... ».

En supplément de l'enquête originale, dont la validité est démontrée par les événements, Philippe Verdier dévoila les coulisses de ce scandale planétaire. Malgré une puissante vague de soutiens, une partie de la sphère politique et médiatique se livra à un lynchage féroce. Alors que les valeurs démocratiques étaient malmenées, François Hollande, Laurent Fabius et Ségolène Royal niaient la portée du livre qui passionna l'opinion et désacralisa la COP 21.

Philippe Verdier, ex-chef du service météo de France Télévisions, est journaliste et écrivain, dirigeant de force 8 conseils. (Source : Amazon)

²¹ « Imposture climatique ou la fausse écologie » Plon, 2010, 300 p.

²² « Je défends la liberté d'expression mais il faut quand même un registre très précis de tous les climato sceptiques pour qu'ils portent leur responsabilité dans quelques années » France Inter 2015. C. Lepage a-t-elle pensé qu'une telle mesure pourrait également concerner tous ceux qui ont gaspillé des milliards à combattre un ennemi imaginaire ? Rendez-vous... dans quelques années !

²³ « Réarmer la raison: De l'écologie raisonnée à la politique raisonnable » 2017

²⁴ Voir notre article « Ecolos, grand capital, même combat » Revue des Deux Mondes, février 2020 qui dénonce la complicité financière et politique d'acteurs apparemment opposés.

²⁵ « Stationarity was never a sound premise for ecological management. Ecologists have long recognized the dynamic nature of environmental systems, but their counsel had not been heeded. If the need for more adaptive and resilient approaches to environmental management has become urgent, it is perhaps because the need was ignored for so long. If stationarity is dead, perhaps it never existed » J. Adler, 2015, « Dynamic environmentalism and adaptive management » « Les géologues ont démontré depuis longtemps que la biodiversité est un état éminemment provisoire, instable, précaire et changeant » B. Durieux, 2019.

²⁶ « Le climat qui cache la forêt, comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement » L'Echiquier, 2018

²⁷ Confirmant ainsi l'hypothèse de Lomborg supra note 26

²⁸ « Le pessimisme fait vendre ; le catastrophisme apporte la renommée. Pas de problème ? Pas de financement » (Bruno Tertrais)

²⁹ Il est d'ailleurs curieux de constater que la pandémie due au Corona virus ne soit pas encore explicitement mentionnée comme responsable

³⁰ « Qu'il est facile de chasser une proie lorsqu'on est en meute ! Les attaques répétées contre notre consœur Emmanuelle Ducros — sur Twitter essentiellement

reprenant la fameuse tirade de Figaro sur la censure. Il y a encore quelques années on aurait peut-être critiqué, éreinté, démonté, démolé, raillé, brocardé, réfuté, ridiculisé la thèse de l'auteur de « Climat investigations », aujourd'hui on jette l'auteur à la rue, demain on brûlera le livre !

D'autres, avant Philippe Verdier, avaient subi un sort identique, ainsi Claude Allègre (déjà mentionné) traîné dans la boue par certains de ses collègues et ses amis politiques. Enfin, notons l'extrême difficulté pour les climatologistes d'accéder aux médias, ce qui s'apparente à une censure de fait. À l'étranger de grands journalistes peuvent s'exprimer librement tel John Stoessel, Matt Ridley³², Michael Crichton... !

Si les prophètes de malheur sont souvent cités, voire décorés ou récompensés, ils sont rarement confrontés à leurs erreurs passées³³. La dernière trouvaille des médias et des partisans du réchauffisme est la promotion de Greta Thunberg, ridicule adolescente qualifiée par le Canard Enchaîné « d'autiste dramaclimatique, idole de Davos et même tête de gondole³⁴ ». Il est difficile de faire plus benêt pour promouvoir une idéologie ! On peut espérer que la folie réchauffiste aura du mal à s'en remettre et que le prix Nobel sera rétrospectivement décerné à Vaclav Klaus³⁵, ancien président de la République Tchèque.

Les médias ne parlent jamais des effets positifs du réchauffement qui rendront par exemple à nouveau possible l'agriculture au Groenland et la viticulture en Grande Bretagne.

Le combat juridique

Les juristes sont bien entendu parties prenantes au débat et il convient de les observer avec un œil critique.

Le droit de l'environnement, en France notamment, est à 80 % du droit public, ce qui confère à la réglementation et donc à la puissance publique un quasi-monopole.

Dans le cadre du colloque « *Le réchauffement climatique et les juges : une révolution judiciaire mondiale* », Christian Huglo³⁶ affirme que « *justice environnementale, justice climatique (inscrite dans l'Accord de Paris) et protection des biens communs sont autant de nouvelles facettes du concept de justice, spécifiques à notre temps.* »... Vaste programme, car on ne voit pas comment ce nouveau sujet de droit pourra faire valoir ses droits !³⁷

Autre interrogation de certains juristes : « *Quel droit pour sauver le climat ?* »³⁸ titre d'un livret de 23 pages qui rend compte des recherches conduites par l'université Jean Moulin de Lyon. Parmi les quelques 20 contributions notons celle de Philippe Billet, professeur de droit public. Traduit-elle l'idéologie des juristes participants ? Je le crains.

Question du journaliste : — Dans le projet « Impulsion », en tant que spécialiste du droit de l'environnement et de droit public, vous êtes intéressés à la responsabilisation des administrations. Quels sont vos premiers résultats ?

Réponse : — Le sujet interroge le régime de la responsabilité de la personne publique (État, collectivités territoriales) mobilisée au titre de son pouvoir de gestion du territoire et de la police des comportements et des activités, avec des incidences sur les droits individuels (immixtion dans la liberté d'aller et de venir). Quant aux modalités de son exercice : à la collectivisation des transports en

commun et au recours obligé à leur utilisation s'ajoute la collectivisation des déplacements dans les véhicules personnels, par incitation au covoiturage, voire à la contrainte, par définition de zones de déplacement contrôlé, : pénétration dans l'espace intime du logement pour en imposer la conception et l'isolation avec remise en cause de la structure de fonctionnement de la copropriété et du régime des espaces privés. Ce qui se traduit par un passage de l'individualisme à la solidarité obligée en garantissant un équilibre entre droits individuels et enjeux collectifs. Elle appelle également à réfléchir sur la façon de gérer un phénomène dynamique comme celui de la pollution de l'air et du changement climatique en dépassant les outils traditionnels »

À mon sens, ce texte est terrifiant et Orwellien ! Il justifie par avance la dictature.

Les autres contributions sont de la même eau et, en fait, au lieu de proposer une évolution du droit notamment celui de la propriété, on rêve d'une réglementation implacable et mondiale. Bref la vieille rengaine des « lendemains qui chantent » !

Il existe pourtant des raisons d'espérer grâce au renouveau du droit privé pour la gestion environnementale ainsi définie par Terry Anderson, un des promoteurs du libéralisme environnemental :

« *Avant de s'engager dans des politiques réglementaires nous devons savoir si le remède n'est pas pire que le mal. La réglementation des biens communs dans le climat peut générer des coûts plus importants que les bénéfices. Réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait entraîner une augmentation de la mortalité et en tout cas réduire le couvert végétal qui dépend de la concentration en CO₂* »

Autre piste : la contractualisation relève du droit privé et dans une certaine mesure peut se substituer à la réglementation publique. Les personnes et les entreprises peuvent ainsi participer librement à la protection et à la gestion des ressources environnementales. A cet égard, notons l'apparition et la production de jeunes juristes qui se sont attelés à cette tâche difficile mais prometteuse³⁹ : la propriété peut-elle s'harmoniser avec le droit de l'environnement ?

La perspective paraît habituellement impossible voire scandaleuse, mais une riche réflexion se propose de dépasser cette aporie par la mise en exergue d'une fonction proprement environnementale du droit de propriété dans ses expressions modernes en matière foncière, fonction qui dérive de l'utilisation du mécanisme propriétaire comme instrument de politique écologique⁴⁰. Cette vision est implicitement au cœur de la thèse magistrale de Vanessa Monteillet, qui explore la contractualisation du droit de l'environnement.

Débat politique

Il est d'autant plus difficile à mener que, au moins en France, tous les partis politiques sont à des degrés divers favorables aux thèses du réchauffisme et à la responsabilité de l'homme par l'émission du CO₂. La « droite » a non seulement abdiqué toute réflexion sur ce thème, mais a même favorisé la « gauche » par exemple via l'organisation du Grenelle de l'environnement (notamment J.L. Borloo et N. Kosciusko-Morizet, ministres). En fin de compte il existe un consensus pour étatiser la société, quitte à participer à la servitude volontaire qu'avait dénoncée au XVI^{ème} siècle Etienne de La Boétie.

³² Inventeur du terme « Apocalcoolique » qui combine apocalypse et alcoolisme

³³ Ainsi en 2015 Al Gore (alias Goraclé !) déclarait « La calotte glaciaire du nord disparaîtra en entier d'ici cinq ans » ! Déjà en 2007, 2008 et 2009, Gore prévenait publiquement, « qu'il n'y aurait plus de glace » au pôle Nord d'ici 2013 environ en raison du « réchauffement climatique d'origine humaine ».

³⁴ « Il faut sauver le soldat Greta Thunberg, marionnette des affairistes du climat ? Derrière la mobilisation de la jeune Suédoise se révèlent des intérêts financiers bien connus » Michel Gay, Contrepoint, 19 mars 2019.

³⁵ Auteur de « Planète bleue en péril vert : qu'est-ce qui est en danger aujourd'hui : le climat ou la liberté ? » IREF, 116 p., traduit en 12 langues. Cette personnalité est de facto interdite de média en France !

³⁶ Prononcée dans le cadre du colloque international "Agir en justice au nom des générations futures" (2017)

³⁷ Sauf à embrasser la thèse de C. Stone sur le droit des arbres à ester en justice !

³⁸ QUEL DROIT POUR SAUVER LE CLIMAT? Projet de recherche dirigé par Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET et coordonné par Sophie GAMBARDILLA
³⁹ Ainsi les articles de Benoît Grimonprez sur la fonction environnementale de la propriété et le droit de propriété à l'ère du changement climatique ou encore des professeurs G.Trébulle et L. Fombaustier

⁴⁰ Cf Falque/Massenet (sous la direction de) Droits de propriété et environnement, Dalloz, 372 p.

Un homme politique osera dénoncer l'imposture. Pas en France, mais au Québec : il s'agit de Pierre Brassard. Homme politique important, plusieurs fois ministre, il a refusé publiquement de servir de caution à un groupe de juristes soutenant une proposition de loi sur le climat. Écoutons-le :

« Je vous le dis sans détour : ne comptez pas sur moi. Assujettir l'État à des obligations coûteuses visant à combattre le réchauffement climatique d'origine anthropique, c'est pour moi : non merci ! Je suis ce qu'on appelle un climato sceptique.

Ce qui signifie que je n'adhère pas à la thèse ou à la théorie selon laquelle l'humanité serait responsable du réchauffement climatique. D'autant plus qu'elle a muté pour devenir une vérité indiscutable et un dogme incontestable. Une religion, un catéchisme qui est martelé sans arrêt pour contraindre le peuple à y adhérer sans réserve. Les politiciens quant à eux se sont empressés de revêtir la défroque de sauveur de la planète et peuvent ainsi se permettre sans vergogne de vider les poches des contribuables, tout ça pour de nobles motifs : taxe carbone, parc éolien, subventions pour l'achat de voitures électriques, diabolisation des énergies fossiles etc.

Si par malheur un politicien hésite ou rechigne à se soumettre à la sainte doctrine il risque d'être cloué au pilori. Car pour cette nouvelle religion le mécréant risque non pas le goulag, bien sûr, mais l'effacement. Son droit de parole est anéanti. Savez-vous ce qui me dégoûte dans cette nouvelle religion ? C'est le comportement d'automates de ses fidèles qui ne font que rabâcher le credo sans la plus petite lueur de réflexion qui pourrait conduire à confronter l'idéologie aux faits »

Ce texte pourrait servir de trame au discours d'un homme politique français courageux et lucide qui briserait le tabou de la préférence politique et médiatique pour les énergies renouvelables !⁴¹

Vaklav Klaus, déjà cité, avait offert son petit livre au premier ministre d'un pays européen (non précisé). Après lecture, ce ministre lui donne entièrement raison, mais se refuse à en faire état publiquement : « J'ai des élections dans six mois et je n'ai pas le goût du suicide »⁴².

Ce terrorisme intellectuel n'est pas durable à terme, mais il ne cessera qu'à partir du moment où la situation économique et politique ne permettra plus de dépenser des milliards pour acheter l'opinion, les électeurs et tous les profiteurs du système de subventions. Le combat politique n'est pas celui de la gauche contre la droite mais celui des utopistes contre les réalistes.

Conclusion : « Contre la religion du climat : pour la raison »⁴³

Que faire ? Face à l'extraordinaire mobilisation de la jeunesse pour « Sauver la planète » via l'objectif de neutralité Carbonne en 2050 (impossible à atteindre, sauf au prix de la dictature⁴⁴) il convient de proposer une stratégie de compromis avec tous ceux, individus et institutions, qui, au-delà de l'aveuglement idéologique de la collapsologie, voudront bien regarder en face les faits et trouver des solutions susceptibles d'être mise en œuvre⁴⁵.

⁴¹ Une lueur d'espoir : le député Julien Aubert nommé rapporteur spécial de la Commission parlementaire considère que « la politique de soutien financier apporté par l'État aux éoliennes est onéreuse, déséquilibrée, alimente des sur-rentabilités indues, présente un bilan économique et industriel peu satisfaisant et échappe partiellement au contrôle budgétaire du Parlement. Il recommande d'interrompre tout soutien à l'éolien terrestre ou, à défaut, d'en réviser fortement les conditions... » Il vient d'élargir sa réflexion en publiant « *Le livret vert* » (Oser la France, 2020. 120 p.)

⁴² Cité par C. Gerondeau (2012)

⁴³ Titre du mensuel « *Causeur* » mars 2019

⁴⁴ L'urgence climatique ne serait-elle pas le couteau suisse de l'écologisme politique, annonciateur d'une nouvelle forme de totalitarisme d'autant plus redoutable « qu'à l'instar du socialisme, il se présente sous le masque d'une doctrine généreuse, humanitaire, inspirée par un souci d'équité en faveur des faibles, de pureté contre la corruption et la pollution, de liberté contre la

Le présent article conteste moins la réalité du réchauffement climatique que son origine et son utilisation à des fins de changement social et politique vers la décroissance.⁴⁶ La conjonction de l'écologie et de la santé va contraindre à rechercher de nouvelles solutions consensuelles afin de réconcilier l'homme et la nature au-delà des extrémismes progressistes et conservateurs..

Imaginer un « Centre vert » est la tâche à laquelle doivent s'attacher les hommes de bonne volonté, privilégiant le réel et la raison afin de définir de nouvelles institutions.

Certes il faut reconnaître les différences et les oppositions entre les deux camps, telles que :

- La structure et le rôle de la puissance publique
- L'équilibre entre réglementation et liberté économique
- Le rôle des droits de propriété (privés, en commun, publics) pour la gestion environnementale
- L'importance respective du droit public et du droit privé
- La protection constitutionnelle des libertés individuelles
- Les possibilités de charge démographique de la planète
- La reconnaissance des animaux et de la nature comme objet de droit
- Le rôle de la science au regard de l'idéologie
- Le rôle des associations locales⁴⁷

C'est à l'écologie militante de prendre l'initiative d'une telle démarche, car ses positions extrêmes, voire certaines déclarations défiant le bon sens au risque du ridicule, l'ont progressivement disqualifiée dans l'opinion au point d'oublier ses légitimes propositions⁴⁸.

Les conservateurs, de leur côté, ont tout intérêt à proposer un approfondissement et une mise à jour des institutions qu'ils ont mises en œuvre⁴⁹, à imaginer une nouvelle justice sociale et se rallier à certains des idéaux du premier Jour de la Terre (1970)

Faisons donc un rêve : la réunion d'hommes et de femmes de bonne volonté recherchant, hors partis politiques, les institutions les plus efficaces pour gérer au mieux la nature tout en protégeant la liberté et la prospérité des hommes.

Quelques références :

Brunel S. *Toutes ces idées qui nous gâchent la vie*. JCLattès, 2019. 252 p.

Durieux B. *Contre l'écologisme : pour une croissance au service de l'environnement*. Éditions de Fallois, 2019. 263 p.

Falque/Lamotte (sous la direction de). *Changement climatique et pollution de l'air*. Bruylant, 2010. 406 p.

subordination et l'exclusion. Les utopies sont des séductrices rusées qui proposent le contraire de ce qu'elles visent en réalité » ?J.F. Revel

⁴⁵ Voir les réflexions de Frederic Rich « Getting to Green, Saving Nature: a bipartisan solution" Norton & Co, 2016, 361 p.

⁴⁶ La crise sanitaire actuelle du COVID 19 peut servir de banc d'essai aux contraintes qu'impliquerait la mise en œuvre de l'idéologie collapsologique.

⁴⁷ Le concept de « *little platoons* » proposé par Burke et repris par Scruton s'inscrit dans le principe de subsidiarité.

⁴⁸ À la différence de l'Allemagne les associations écologistes françaises, en raison de leur extrémisme, ne pourront pas arriver au pouvoir alors que nombre de leurs propositions sont légitimes dont la dépendance aux énergies fossiles, la limitation des déchets, les circulations douces, la protection de la biodiversité.....

⁴⁹ Notamment les évaluations environnementales et études d'impact (Nixon 1970 et Giscard d'Estaing, 1976)

Gérondeau C. *Écologie, La fin des illusions*. Éditions du Toucan, 2012. 300 p.

Horner C. *The Politically incorrect guide to global warming and environmentalism*, 2005. 357 p.

Horner C. *Red hot lies: how global warming alarmists use threat, fraud and deception to keep you misinformed*, Regnery Publishing, 2008. 407 p.

Klaus V. *Planète bleue en péril vert*, IREF, 2007. 116 p.

Monteillet V. *La contractualisation du droit de l'environnement*, Dalloz, 2017. 730 p.

Prud'homme R. *L'idéologie du réchauffement*, Éditions du Toucan, 2015. 400 p.

Regnery Publishing.

Sainteny G., *Le climat qui cache la forêt : comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*. Rue de l'échiquier, 2015. 267 p.

Scruton R., *Green philosophy*, Atlantic Book, 2012. 457 p.

Tertrais B., *L'apocalypse n'est pas pour demain, pour en finir avec le catastrophisme*, Denoël, 2011. 277 p.

Voir aussi les dossiers publiés par : *Valeurs actuelles*, 27 juin 2019, 32 p. et *Causeur*, mars 2019, 98 p.

Transition énergétique, la grande arnaque.

Par Raymond Croella

Ingénieur civil des mines

L'histoire de la Terre montre que son climat n'a cessé de changer avec de très grandes amplitudes.

(Cf: paramètres de Milankovic: excentricité – obliquité – précession des équinoxes). Ces paramètres « oscillent » sur de longues périodes et la quantité de chaleur solaire reçue par la Terre varie – d'où les changements de climat.



Raymond Croella

- Les empreintes de fougères au contact des couches de houille prouvent qu'au Carbonifère (-300 millions d'années), le climat en Europe était de type équatorial, très chaud et humide.

- Les Hommes préhistoriques d'Europe ont connu deux épisodes glaciaires intenses : La glaciation de Riss (-330.000 à -130.000 ans) et la glaciation de Würm (-100.000 à -20.000 ans).

La grotte Cosquer montre des dessins de pingouins. Le Sahara était couvert de savanes et de forêts.

En 1960 pendant mon service militaire au centre d'essais atomiques de Reggan au coeur du Sahara, j'ai assisté à trois explosions nucléaires et j'ai aussi ramassé de nombreux échantillons de bois silicifiés, témoins fossilisés de forêts disparues. (On recherchait surtout les petits fragments en forme de porte-couteaux).

- Le climat s'est ensuite très fortement réchauffé au Moyen-Âge – beaucoup plus qu'aujourd'hui !

Le Groenland est aujourd'hui couvert de lichens et de glace. Si les Vikings ont ainsi désigné cette terre arctique, c'est qu'à l'époque de sa découverte elle portait une végétation extrêmement verte et dense. (Groenland = Greenland).

La vigne était cultivée en Angleterre. Or on n'a pas relaté d'élévation catastrophique du niveau de la mer !

- Puis il y eut au XVIII^e siècle « le petit âge glaciaire ».

À l'école primaire on nous parlait du terrible hiver 1709 où le vin gela, et de l'hiver 1794 où la cavalerie française s'empara de la flotte hollandaise prise par les glaces. (C'était il y a 80 ans et on enseignait encore l'Histoire de France)

- Depuis 150 ans environ nous assistons à une élévation des températures.

La régression des glaciers alpins, visible sur les photos, a commencé vers 1850 – 1880.

Tous ces exemples montrent que le rôle de l'homme dans ces changements climatiques est plus que négligeable.

Nous sommes, comme au Moyen-Âge, dans une période de réchauffement, dont on ne peut prédire la durée ni l'intensité. Alors, pourquoi le matraquage médiatique sur « l'urgence climatique et énergétique » ?

Parce que, derrière les belles paroles sur « l'avenir de notre Planète et l'héritage que nous léguons à nos petits-enfants », se cachent d'énormes intérêts économiques et financiers pour des procédés qui, sans la propagande écologique appuyée sur le pouvoir politique, ne pourraient pas se concrétiser.

Il s'agit des éoliennes, des panneaux solaires et des voitures électriques. Sans une politique forcenée de subventions massives (et donc de taxes et impôts supplémentaires), ces solutions ne sont pas rentables.

(En France, aller dans le sens du progrès ou « faire du social » consiste à faire payer tout ou partie d'un service par ceux qui ne l'utilisent pas.)

La production d'électricité à partir d'éoliennes ou de panneaux solaires est même un non-sens économique et écologique. Les investissements nécessaires pour ces formes d'énergie sont très supérieurs à ceux du nucléaire non émetteur de CO₂. De plus, le vent et le soleil étant des sources d'énergie intermittentes et aléatoires, il faut doubler la puissance installée en éolien et en solaire par des sources d'énergie permanentes (centrales thermiques fortes émettrices de CO₂) afin d'éviter les coupures de courant. (La production effective des éoliennes correspond à peine à 25 % de la puissance installée.)

Dans le monde, plus de 50 % de l'électricité est produite à partir des centrales à charbon qu'il faudra remplacer par des centrales nucléaires. La France a terminé cette mutation puisque avec 72 % d'énergie nucléaire, 12 % d'énergie hydraulique, et 8 % de solaire et d'éolien, nous sommes l'un des meilleurs élèves de la classe mondiale pour les émissions de CO₂.

La décision de fermer Fessenheim nous oblige à maintenir des centrales thermiques « écocidaire » ! Fermer la centrale nucléaire de Fessenheim, c'était agir contre le climat en augmentant les émissions de CO₂, pénaliser notre économie et fragiliser notre fourniture d'électricité.

La ministre de la « transition énergétique et suicidaire » nous a déjà prévenus que nous aurons des coupures de courant, comme ma génération en a connues pendant la guerre. Quelle honte !

En matière d'énergie, les écologistes sont inconscients et dangereux !

Le Conseil d'État condamne l'État : quelle farce !⁵⁰

par Didier Picot

contact@vendonslesparisiens.com

Quatre associations de défense de l'environnement ont obtenu ce 14 octobre la condamnation de l'État par le Tribunal Administratif de Paris pour inaction climatique.

Le 4 août dernier, c'est le Conseil d'État (www.conseil-etat.fr) qui, pour sa part, avait condamné l'État à verser une astreinte de 10 M€ au motif que le gouvernement n'avait pas pris les mesures nécessaires au rétablissement de la qualité de l'air dans cinq zones du territoire national.

Cette astreinte est à payer à cinq associations, à hauteur de 1,2 M€, et le solde (8,8 M€) à des agences publiques. Elle porte uniquement sur le 1^{er} semestre 2021 : début 2022, le Conseil d'État se prononcera sur l'imposition d'une nouvelle astreinte au titre du 2^e semestre 2021, et ainsi de suite.

Une victoire pour les Associations

Les Associations à l'origine de ces diverses actions se sont bruyamment réjouies du succès de leur démarche devant la justice administrative et on les comprend. La France a en effet voté des lois et pris des engagements internationaux (2015, accords de Paris sur le climat).

D'après ces associations, ces engagements ne sont pas tenus ou leur mise en œuvre suit un trajectoire qui montre qu'ils ne le seront pas. Par leurs actions en justice, elles renforcent leur pression sur les pouvoirs publics en matière environnementale.

Une lecture institutionnelle rapide des faits semble valider la bonne santé de la séparation des pouvoirs dans notre pays : le citoyen réuni en association peut saisir le pouvoir judiciaire pour forcer l'exécutif à respecter la loi votée par le Parlement ou les traités qu'il a approuvés. En soi, ça semble une bonne nouvelle. Mais examinons ça de plus près.

Qui est le Conseil d'État ?

Le Conseil d'État a été créé par Bonaparte en 1799, même si, depuis le XIII^e siècle et surtout à partir de Louis XIV, le Roi s'entourait d'un conseil de juristes. Sous la V^e République, il remplit trois fonctions :

- conseil du Gouvernement et dans certains cas du Parlement, notamment au sujet des projets et propositions de loi,
- échelon suprême de la justice administrative, c'est à dire juge d'appel de dernier ressort de tout litige relatif à l'action des pouvoirs publics,
- gestion des tribunaux et des cours d'appel administratifs.



Didier Picot

Autrement dit, le Conseil d'État est étroitement impliqué dans l'analyse des projets de loi et, en même temps, est juge suprême de leur interprétation. Faire du conseil juridique le juge ultime d'une loi qu'il a validée est contraire aux principes élémentaires de gouvernance. On ne peut pas être juge et partie, situation fort justement dénoncée par l'Union Européenne.

Par ailleurs, formellement, le président du Conseil d'État est le Premier ministre ; autrement dit, le Conseil d'État dépend du Gouvernement. En pratique, la présidence du Conseil d'État est assurée par son vice-président, depuis 2018 Bruno Lasserre, haut fonctionnaire énarque.

Les Conseillers d'État sont au nombre de 300 environ, dont 1/3 environ sont en disponibilité dans d'autres institutions ou dans le privé. Ils sont fonctionnaires, nommés à vie et constituent à eux seuls un corps de fonctionnaires (parmi les plus de 300 catégories de fonctionnaires que compte notre pays). Les jeunes conseillers sont exclusivement recrutés à la sortie de l'ENA. D'ailleurs le vice-président du Conseil d'État est de droit président de l'ENA : nous sommes au cœur de la caste des hauts fonctionnaires énarques qui nous gouvernent.

Le Conseil d'État condamne les Français à payer

En condamnant l'État, ce sont les Français que le Conseil d'État condamne à payer : l'État c'est nous et son budget ce sont nos impôts. Ce jugement n'aura aucune incidence personnelle pour les membres du Gouvernement, aucune réduction de leur budget n'interviendra : c'est nous, contribuables, qui paierons. À ce titre, le cocorico des Associations, par ailleurs subventionnées avec nos impôts, nous laisse soudain un mauvais goût dans la bouche.

Je dois avouer que la créativité des fonctionnaires pour nous faire les poches me laisse bouche bée !

Le Parlement évincé

Dans son discours, prononcé le 21 mai devant la Cour de Cassation (www.conseil-etat.fr), le Vice-Président Lasserre explique que rien n'obligeait le Conseil d'État à « ouvrir son prétoire au contentieux climatique ». Il aurait très bien pu décider de ne pas juger cette affaire, ne serait-ce que parce qu'en qualité de conseiller de l'État, il était illégitime à le condamner sur un dossier éminemment politique.

L'analyse politique est que cette caste de fonctionnaires a pris la décision politique de se substituer au Parlement dans son rôle de contrôle de l'action du gouvernement (art. 47 de la Constitution). Le monde fonctionnaire a confisqué le pouvoir et les contre-pouvoirs.

En s'arrogeant le contrôle de l'action du gouvernement, les fonctionnaires évincent le Parlement, c'est à dire nous le Peuple, de la vie politique. Ce jugement est une farce ; plus grave, c'est un clou de plus planté par la caste des hauts fonctionnaires dans le cercueil de la démocratie en France.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur. Il faut ajouter 15 € à ces montants pour une adhésion couple. Chèque à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

⁵⁰ Article paru dans La semaine du Pays Basque du 22 au 28 octobre 2021

Les bienfaits cachés de la « Flat tax »

On entend reparler de la « Flat tax » dans les débats pour la présidentielle 2022 et particulièrement M. Ciotti pour les LR :

Un impôt à taux fixe modéré et s'appliquant à tous les revenus est le gage d'une incontestable efficacité.



Claude Goudron

Pourquoi une flat tax ?

Tout d'abord la définition d'une *flat tax* pour les personnes qui l'ignoraient : c'est un impôt à taux unique (certains la proposent à deux taux), qui remplacerait l'impôt sur le revenu du travail et des autres sources de revenu qui, par leur complexité, sont devenus lourds à gérer et trop souvent l'objet de contournements.

Déjà adoptée par 24 pays de par le monde et proposée par l'IREF en décembre 2009 (*La révolution fiscale* de Robert E. Hall et Alvin Rabuschka), elle a le double avantage d'une grande simplicité et d'une grande efficacité.

Elle éviterait également de nombreuses fraudes ou montages plus ou moins sophistiqués pour échapper à une contribution qui reste indispensable au bon fonctionnement de notre État.

Elle est généralement proposée aux alentours de 15 %, voire 30 % si on y inclut les prélèvements sociaux type CSG. Une réflexion doit avoir lieu préalablement pour en définir son périmètre d'application et le taux qui en découle.

Une flat tax très facile à mettre en place.

Avec le prélèvement à la source imposé par M. Darmanin, le système est déjà en place et ne nécessiterait aucune autre modification que le remplacement du taux actuel par celui unique qui rendrait encore plus simple son fonctionnement, surtout pour le chef d'entreprise.

Elle serait bien entendue individuelle et le quotient familial supprimé avec le double avantage de garantir une confidentialité auprès de son employeur et, pour l'entreprise, d'apporter une nette simplification.

Évidemment, cela implique de réajuster et de globaliser les prestations d'allocations familiales afin de rendre plus juste une prise en compte de la situation familiale de chaque ménage.

Une flat tax qui ne pénaliserait pas les bas salaires.

Cette flat tax devrait s'appliquer au-delà d'un seuil qui pourrait être de 1000 € mensuels. Ceci aurait l'avantage de faire payer un impôt très faible (mais quand même un minimum de participation à l'effort national) au « smicard », soit 450 € par an, l'équivalent de ce qu'il paye aujourd'hui.

Une efficacité reconnue.

Un faible impôt sur une base importante est reconnu par les économistes comme l'impôt le plus rentable. Si l'on poursuit cette démonstration et si l'on extrapole sur l'ensemble des revenus, nous arrivons, avec cette taxe unique à 15 %, à une rentrée fiscale qui peut facilement s'estimer :

Environ 30 millions d'actifs (salariés + fonctionnaires) perçoivent un revenu net mensuel moyen de 2238 € (source Insee) auquel on déduit 1000 € soit 1238 € x 12 = 14 856 € imposables à 15 % soit 2228 € par actif pour un total de 66,84 Mds€

Environ 20 millions de retraités pour un revenu moyen de 1297 €, en faisant le même calcul nous arrivons à un total de 10,7 Mds€.

L'impôt sur le revenu IR total serait alors de 77,54 Mds € très proche des 80 encaissés aujourd'hui.

Ce calcul ne tient pas compte des niches fiscales qui doivent donc disparaître ; étant donné que ce sont les plus gros revenus qui en profitent, leur baisse du niveau d'impôt les compenserait largement.

Pour les revenus inférieurs, la niche fiscale prédominante étant pour la garde d'enfant, la CAF devrait pouvoir compenser.

Un atout pour l'entreprise.

Si, pour les bas salaires, le coût salarial pour l'entreprise n'est plus guère éloigné de nos concurrents étrangers, l'Allemagne précisément, ce n'est pas le cas des « hauts salaires », ceux que l'on doit impérativement retenir en France. Pour cela, les cadres demandent un revenu net d'impôt (leur véritable pouvoir d'achat) équivalant à ce qui leur est offert à l'étranger, avec une base imposable à 15 % au lieu des 45 % actuelle pour la tranche supérieure. Le problème est largement résolu, y compris pour nos footballeurs vedettes.

On peut même envisager une baisse sensible de leur salaire brut, en le baissant de 20 %. Ils toucheraient encore un net d'impôt 20 % plus élevé qu'avec l'IR actuel. Ce serait alors une économie importante pour le chef d'entreprise dont non seulement le salaire diminuerait mais les charges sociales y afférentes également.

C'est du gagnant/gagnant, même pour l'État qui ne verrait plus ses élites et ses entreprises s'expatrier !

Ne resterait alors plus que l'alignement des charges sur les hauts salaires sur l'Allemagne où elles sont, rappelons-le, 2 fois supérieures pour un salaire à 4000 € et 3 fois supérieures pour 8000 €.

Un projet de campagne 2022.

Pour nos candidats en mal d'idées pour la campagne présidentielle, c'en est une à développer et à mettre dans leur programme avec engagement de l'appliquer dans les cent premiers jours de leur quinquennat !

Vie du Cercle : Agenda

2 avril : Réservez la date pour la conférence de Jean-Marc Daniel « *L'histoire de l'économie mondiale, des chasseurs-cueilleurs aux cybertravailleurs.* »

Samedi 15 janvier 2022 :

Assemblée Générale du Cercle Frédéric Bastiat : 10h - 11h30

Lieu : Hôtel Sourcéo,

355, rue du Centre Aéré, 40990 Saint-Paul-lès-Dax

Apéritif d'accueil : 11h30 - 12h15

Déjeuner servi à table : 12h15 - 13h45

Conférence : 13h45 - 15h15

« *Les écologistes contre la modernité* » par Ferghane Azihari